



Monsieur Jean-Christophe Barbe Rue des Eaux-Vives 23 1207 Genève

Personne assurée

Jean-Christophe Barbe

Masculin Date de naissance

28 juin 1966 2028523

N° de client N° d'assuré AVS Preneur d'assurance

756.4396.1990.50 Jean-Christophe Barbe

Périodicité de paiement Mensuelle

1/2

Martigny, le 11 octobre 2021

Certificat d'assurance 2022

Assurances selon la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMai)

AH Assurance obligatoire des soins

du 01.01.2022 au 31.12.2022

Dispositions d'exécution complémentaires à l'AOS selon LAMal - édition 01.09.2018

618.40

Maladie et accident, prime couverture accident CHF 43.20 incluse

Franchise annuelle de CHF 300.00

Région tarifaire GE

Les subsides cantonaux ou communaux éventuels ne sont pas déduits sur ce certificat

Prime mensuelle pour assurances seion LAMal

618.40

Taxes fédérales

du 01.01.2022 au 31.12.2022

Redistribution du produit des taxes environnementales (COV et CO2) à la population Contribution à la promotion de la santé selon LAMal (CHF 0.40 par mois, déjà incluse dans la prime) -7.35

Compensation suite à la réduction de nos réserves

du 01.01.2022 au 31.12.2022

-10.00





Personne assurée

Jean-Christophe Barbe

Date de naissance N° de client N° d'assuré AVS Masculin 28 juin 1966 2028523

N° d'assuré AVS 756.4396.* Preneur d'assurance Jean-Chris Périodicité de paiement Mensuelle

756.4396.1990.50 Jean-Christophe Barbe

Page

2/2

Martigny, le 11 octobre 2021

Police d'assurance 2022

Assurances selon la Loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)

MU Mundo - Assurance compl. en cas de voyage à l'étranger

du 01.01.2022 au 31.12.2022

Conditions générales - édition 01.09.2010 Conditions particulières - édition 01.07.2000 5.00

Assureur: Groupe Mutuel Assurances GMA SA Maladie et accident, couverture CHF 100'000.00

Maladie et accident, couverture CHF : Sans rabais de combinaison

Début: 01.08.2020

Echéance: 31.12.2022, avec prolongation tacite d'année en année

Prime mensuelle pour assurances selon LCA

5.00

Prime mensuelle à votre charge

CHF 606.05

Pour les produits concernés, le timbre fédéral est inclus.

